

C. TOURISME

Direction du Tourisme

Inscription budgétaire	
Dépenses	41 800 € (par transfert)

TOURISME

Je vous demande de bien vouloir examiner les dossiers suivants :

I – Développement touristique

A) Association départementale des Logis de France – Aide au e-tourisme

L'association départementale des Logis de France sollicite le Conseil général dans le cadre d'une démarche globale des établissements landais relative au e-tourisme sur le volet commercialisation avec la centrale de réservation Réservit et le logiciel d'interface correspondant.

Ces nouveaux outils devront permettre une mise en marché des produits «logis» dans le cadre du nouveau plan marketing du Comité Départemental du Tourisme et de la création de la place de marché départementale.

Je vous propose de donner délégation à la Commission Permanente pour l'examen de la demande et l'attribution de l'aide correspondante.

B) Mission des Offices de Tourisme et Pays touristiques d'Aquitaine (MOPA)

La Mission des Offices de tourisme et Pays touristiques d'Aquitaine regroupe tous les organismes locaux du tourisme de la Région Aquitaine et coordonne le développement et le suivi des marques de Pays : «Café de Pays» et «Assiette de Pays».

En 2010, la MOPA coordonne sur le département des Landes le développement et le suivi de 3 «Cafés de Pays» et 52 restaurants labellisés «Assiette de Pays».

La Mission des Offices de tourisme et Pays touristiques d'Aquitaine sollicite une subvention pour le financement des outils liés à l'animation et au suivi des opérations qui représente un budget de 33 000 €.

En 2009 cette association a bénéficié d'une subvention de 2 000 € du Département des Landes au titre du soutien à l'action «Marques de Pays 2009».

Je vous propose d'accorder pour l'année 2010 une subvention de **1 800 € à la Mission des Offices de tourisme et Pays touristiques d'Aquitaine.**

Dans le cas d'une décision favorable de votre part, cette aide sera prélevée sur le Chapitre 65-Article 6574 (Fonction 94).

II – Ajustements budgétaires

En prévision des études à réaliser, notamment en ce qui concerne le château de Poyanne, je vous propose d'inscrire un crédit complémentaire de 40 000 € au Chapitre 011 Article 617 (Fonction 94) afin de mettre en œuvre les missions d'expertises, de conseil et de prospection dans le domaine du tourisme.

En conséquence je vous propose de modifier l'échéancier prévisionnel relatif à l'Autorisation de programme n°142 comme suit :

	BP 2010	Ajustement DM1	Nouveau montant
AP n°142	800 000 €	-	800 000 €
CP 2010	308 000 €	- 41 800 €	266 200 €
CP 2011	162 000 €	+ 41 800€	203 800 €
CP 2012	330 000 €	-	330 000 €

Je vous propose de procéder, en conséquence, aux ajustements budgétaires suivants (Fonction 94) :

- Chapitre 011 Article 617
(Expertise conseil et prospection) + 40 000 €
- Chapitre 65 Article 6574
(Subventions) +1 800 €
- Chapitre 204 Article 20414
(Stations littorales - Communes) - 41 800 €

* *
*

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur ces dossiers.